



OPÉRATION « EXTÉRIEUR » STARWAX

Du 1^{ER} MARS au 31 AOÛT 2026

8€*

remboursés pour
50€ d'achats
simultanés



plus de 40 produits
éligibles*!

20€*

remboursés pour
100€ d'achats
simultanés

35€*

remboursés pour
150€ d'achats
simultanés

FABRIQUÉS EN FRANCE

*voir les modalités au verso de ce coupon



Pour obtenir votre remboursement :

1- Achetez simultanément, entre le 01/03/2026 et le 31/08/2026, les produits de la gamme Starwax « Extérieur » dans une enseigne distribuant les produits éligibles. Pour 50€ d'achat de produits « extérieur » : 8€ sont remboursés, pour 100 € d'achat de produits « extérieur » : 20€ sont remboursés et pour 150 € d'achat de produits « extérieur » : 35€ sont remboursés. La liste des produits éligibles à l'offre est disponible sur le site Starwax.fr, menu « Extérieur » (sauf « Allumes-feux et Accessoires »).

2- Inscrivez vos coordonnées complètes sur papier libre (nom, prénom, adresse postale, adresse email) **et réunissez** les documents suivants :

Votre ticket de caisse original mentionnant la date d'achat, la/les référence(s) du/des produit(s) acheté(s) et l'enseigne de votre achat (en entourant ces éléments et en vous assurant qu'ils soient bien lisibles). **Le code-barres de chaque produit éligible** (numéro à 13 chiffres), **impérativement découpé** sur l'emballage du/des produit(s) (ou recopier sur papier libre si le découpage de l'emballage est impossible). **De votre RIB** où apparaît le code IBAN de votre compte. Le RIB doit être au même nom et même adresse que votre participation. Envoyez le tout, au plus tard le **30/09/2026**, sous pli suffisamment affranchi (à votre charge) à l'adresse de l'offre :

4474 – OFFRE Starwax AS Extérieur 2026

CS 40593

13595 Aix en Provence CEDEX3

Si votre demande est conforme, vous recevrez votre remboursement par virement bancaire sous 2 à 3 semaines. Toute autre forme de remboursement est exclue. **Les frais de participation ne seront pas remboursés par l'Organisateur.** L'Organisateur ne saurait être tenu responsable du mauvais acheminement du courrier de participation par les service postaux (retard ou perte du courrier indépendamment de notre volonté).

Toutes demandes incomplètes ou effectuées hors délai, feront l'objet d'un email indiquant les raisons du non-remboursement. L'Organisateur refusera toute réclamation s'il apparaissait des fraudes, falsifications des documents. Le cas échéant, l'Organisateur, ou toute personne habilitée par lui à cet effet, se réserve le droit d'exiger tout document permettant d'attester de la véracité de la demande concernant l'identité du participant ou son achat. Si la fraude est avérée, l'Organisateur sera en droit de refuser la demande de remboursement. Il appartient au participant de conserver une copie de son dossier pour toute réclamation.

Offre réservée aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine (Corse incluse, **hors DROM-COM**), limitée à une participation et un remboursement par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même coordonnées bancaires). Offre non cumulable avec une autre promotion en cours.

Chaque Client, qui participe à l'Offre est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté les modalités complètes de l'Offre.

Pour toutes questions, contestations et complément d'information sur cette opération, vous pouvez contacter le service consommateurs en écrivant à service.consommateur@take-off.fr avant le **30/10/2026** en précisant le **numéro de l'offre (4474 – Offre Starwax AS Extérieur 2026)** dans l'objet de votre mail, l'opération sera définitivement clôturée après cette date.

Les données personnelles collectées font l'objet d'un traitement informatique par la société Take Off, missionnée par la société Brunel, responsable du traitement de cette opération. Ce traitement est réalisé uniquement en France. Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont conservées pour une durée d'un an à compter de la clôture de cette opération. Elles sont exclusivement destinées à la société Organisatrice dans le cadre de l'offre et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, de suppression et de limitation du traitement des informations qui vous concernent, d'un droit d'opposition à la prospection ou pour motif légitime, d'un droit à la portabilité des données, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès en écrivant à l'adresse dpo@take-off.fr.

Conception: **STUDIOGRAPHIQUEBRUNEL** - Opération AS Extérieur 2026 n° 4474. Cette offre est organisée par la société Brunel, située au 16 rue Harald Stammbach, Zone Industrielle de la Pilaterie WASQUEHAL (R.C.S. Lille Métropole B378 517 148), ci-après l'Organisateur. Photos non contractuelles, (1) Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. (2) Utilisez les biocides avec précaution. (3) Produit TP2 et TP10. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement. Ne pas jeter sur la voie publique.